

# VÉRIFICATIONS TECHNIQUES EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

CONTRAT N° Q-1813309 - 0796170

REFERENCE A RAPPELER POUR TOUTE COMMANDE

*69-CORBAS-REMPLACEMENT DU SSI DU CENTRE CULTUREL LE  
POLARIS*

## LE MAÎTRE D'OUVRAGE – CLIENT

COMMUNE DE CORBAS  
1 PLACE CHARLES JOCTEUR  
69960 CORBAS

Représenté par

**M. Michel QUEIROZ**

Mobile : +33 0670795092

m.queiroz@ville-corbas.fr

SIRET : 21690273400013

## BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

68 RUE CASSIOPEE  
74650 CHAVANOD  
Centre Budgétaire : 0796170

Représenté par

**Fatima IBIKCH**

Attachée commerciale

Tél : 01 55 89 67 36

Email : serviceclient.construction@bureauveritas.com

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à partir de sa date d'émission, le 16 juillet 2024.

Elle constitue la dernière proposition négociée entre les parties dans toutes ses dispositions.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT.

Le Client confie à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes :

- Conditions Générales de services Zone France (CGSF-BVC)

# 1. RÉCAPITULATIF DES PRESTATIONS CONFIIÉES

PRESTATIONS CONFIIÉES	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifications techniques en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public</li> </ul>	1 400,00 EUR HT
Gestion administrative	85,00 EUR
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>1 485,00 EUR</b>
TVA (20 %)	297,00 EUR
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 782,00 EUR</b>

Les honoraires ci-dessus sont établis notamment en fonction de la consistance de l'opération et des durées prévisionnelles décrites aux conditions particulières du présent contrat. Tout changement pourra donner lieu à une rémunération supplémentaire détaillée au paragraphe Rémunérations complémentaires, ou à un avenant.

## 2. LE PROJET

69-CORBAS-REPLACEMENT DU SSI DU CENTRE CULTUREL LE POLARIS

Adresse : 5 Av. de Corbetta 69960 Corbas  
 Usage principal: Equipement culturel  
 Type de travaux: Aménagement intérieur (non str)

## 3. DURÉE DU CONTRAT

Cette proposition commerciale formera contrat lors de son acceptation par le Client. Le contrat prend fin à la remise des livrables liés aux missions.

### MODALITÉS SPÉCIFIQUES COVID 19

Dans le cas où les Services ne peuvent être exécutés par la Société du fait des conséquences imprévues de la COVID 19 et/ou des mesures gouvernementales prises dans ce contexte, les Parties conviennent que les obligations liées à l'exécution des Accords seront suspendues à la demande de la Partie la plus diligente par tous moyens écrits. Les Parties se concerteront afin d'établir un plan de continuité pendant cette période. A défaut d'accord dans un délai de un (1) mois à compter de la notification de suspension, les Accords pourront être résiliés sans indemnité de part et d'autre, hors rémunération due au titre des Services.

## 4. IDENTIFICATION DU CLIENT

Informations pour mise à disposition du rapport	
Contact:	Michel QUEIROZ

Adresse mail :	m.queiroz@ville-corbas.fr
Informations client payeur	
Raison sociale	COMMUNE DE CORBAS
Numéro SIRET	SIRET : 21690273400013
Numéro de TVA Intracommunautaire	FR10216902734
Adresse de facturation	PL CHARLES JOCTEUR - 69964 - CORBAS

Le présent document comporte 7 pages qui font également partie intégrante du contrat, l'ensemble des annexes disponibles en ligne et listées à la fin de ce document, en particulier les fiches missions descriptives des prestations ou des services, ainsi que les conditions générales et les annexes éventuelles.

## 5. POUR COMMANDER

Pour valider votre commande, dans le cadre de notre démarche "Zéro papier", nous vous invitons à signer ce document électroniquement en renseignant, directement en ligne, les éléments ci-dessous.

Vous pouvez toutefois télécharger ce document, et nous le renvoyer par retour d'email signé à l'adresse [serviceclient.construction@bureauveritas.com](mailto:serviceclient.construction@bureauveritas.com)

Fait à CHAVANOD

A : CORBAS

Le : 24/07/24

Le :

Par BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Nom :

Qualité du signataire :

Centre Budgétaire : 0796170

Le client :



Bureau Veritas Construction

6 boulevard Archimède

77420 Champs sur marnes

Siret : 79018278601529

Salima KOLLI

Responsable Cellule commerciale nationale



## 6. DETAIL DE LA (DES) PRESTATION(S)

### PRESTATIONS CONFIEES A BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Le client confie à Bureau Veritas Construction, qui accepte, la ou les prestation(s) figurant ci-dessous.

Vérifications techniques en vue d'obtenir l'autorisation  
d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public

Prestation effectuée conformément aux modalités de la fiche mission

[FMCCAOERP \(v02/2022\)](#)

### PERIMETRE ET LIEU D'INTERVENTION

Les prestations réalisées par Bureau Veritas Construction relatives à la mission précisée à l'article ci-dessus porteront exclusivement sur :

### MODALITES SPECIFIQUES

Les vérifications techniques comprennent l'intervention de Bureau Veritas Construction selon la fiche mission indiquée au paragraphe « Prestations confiées à Bureau Veritas Construction ».

## 7. PRECISIONS COMPLEMENTAIRES

La mission de Bureau Veritas est limitée aux travaux de remplacement du SSI du centre culturel le Polaris. Cela comprend une visite de réception ainsi que la délivrance du RVRAT.

## 8. FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La rémunération de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, fait l'objet d'acomptes échelonnés sur la durée de la mission de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, selon l'échéancier ci-après :

Vérifications techniques en vue d'obtenir l'autorisation d'ouverture d'un Etablissement Recevant du Public

Échéancier	Montant en EUR HT
<i>A la commande</i>	700,00 EUR
<i>A l'issue de l'intervention</i>	700,00 EUR

Gestion administrative

Échéancier	Montant en EUR HT
<i>Lors de la 1ère facturation</i>	85,00 EUR

Les factures sont payables net sans escompte, à 30 jours, date de facture.

Les factures sont payables par CB, virement ou prélèvement. En optant pour le prélèvement, vous acceptez également le prélèvement de toutes les factures à venir de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION.

## RÉMUNÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les prix sont calculés sur la base des conditions suivantes :

- Les frais engendrés par des déplacements à l'étranger ou sur des sites difficiles (îles, refuges de montagne, ...) feront l'objet d'un défraiement spécifique en sus des prix du présent contrat.
- Toute annulation de l'intervention in situ, à la demande ou du fait du client, fera l'objet d'une facturation spécifique correspondant aux frais engagés.
- Toute intervention supplémentaire du fait du client (notamment : locaux ou installations inaccessibles) fera l'objet d'une facturation complémentaire.
- Les prix ci-dessus sont établis en considération d'intervention aux jours et heures normales d'ouverture de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION (8 h 00 – 18 h 00 du lundi au vendredi) ; toute intervention en dehors de ces périodes, sur demande du client, fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Les demandes ponctuelles complémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront facturées de manière forfaitaires, sur la base de :

- vacation 1/2 journée : 500 Euros HT
- vacation 1 journée : 900 Euros HT

Le prix des vacances spéciales pour mesures, frais de matériels inclus, seront à définir au cas par cas, par avenant au présent contrat.

En cas de reprise de contrat ou de factures du fait de changement de coordonnées du client, des frais forfaitaires de 90 EUR HT seront facturés en sus.

L'édition d'exemplaires imprimés des livrables fait l'objet d'une facturation complémentaire de :

- 15 Euros HT par copie, si la demande est formulée avant l'envoi du rapport électronique
- 50 Euros HT par copie, si la demande est formulée une fois le rapport électronique diffusé

Envoyé en préfecture le 08/08/2024

Reçu en préfecture le 08/08/2024

Publié le

ID : 069-216902734-20240807-VILLE\_2024DC201-AU



## Bâtir un monde de confiance

Le présent contrat est établi hors reprographie par BUREAU VERITAS CONSTRUCTION des documents de conception et d'exécution établis par les constructeurs.

### REVISION DES PRIX

Les prix seront revus à chaque échéance de facturation

Le calcul de revalorisation des prix suivra à minima, l'indice SYNTEC Révisé comme indiqué ci-dessous :

$$P = P_0 \times I / I_0$$

P = Prix actualisé à échéance de facturation

I = Indice SYNTEC Révisé dernière valeur connue à date de facturation

P<sub>0</sub> = prix de base à la date du contrat

I<sub>0</sub> = Dernier Indice SYNTEC Révisé connu à la date d'émission de l'offre

Valeur de l'indice SYNTEC Révisé : 313,3

## 9. ANNEXES

Les annexes sont disponibles en ligne. Pour y accéder, suivez les liens ci-dessous.

*Les liens ne sont pas accessibles dans l'interface de signature électronique. Dans ce cas, téléchargez le document au format PDF au préalable.*

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS REALISÉES SOUS ACCREDITATION

Lorsque la prestation confiée est réalisée sous couvert d'accréditation, les dispositions suivantes sont à prendre en considération :

- L'engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont divulguées conformément aux exigences d'un texte légal ou réglementaire émis par un organisme d'accréditation ;
- Le Client ne peut faire référence à l'accréditation que par le biais de la reproduction intégrale des rapports émis par Bureau Veritas
- La procédure de traitement des réclamations et appels concernant les prestations accréditées sera mise à disposition de toutes personnes intéressées sur demande écrite.
- Le Client s'engage à autoriser les représentants de l'organisme d'accréditation d'assister – sur demande – aux prestations réalisées sur les sites concernés par les services.

### IMPACT CO2

La réalisation de la prestation de Bureau Veritas, objet de la présente offre, correspond à l'émission estimée de 191 kg de CO2 équivalent. Cette valeur est calculée sur la base des émissions de CO2 relevées dans le groupe Bureau Veritas au cours de l'année écoulée pour l'ensemble de ses activités. Elle intègre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1, 2 et 3.

Le Groupe Bureau Veritas s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C qui a été approuvée par SBTi.

Ses objectifs correspondent à une réduction des émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à 2021 et du scope 3 de 25 % sur la même période.

Retrouvez toutes les offres Bureau Veritas pour vous accompagner dans votre transition climatique : <https://www.bureauveritas.fr/besoin/atteindre-vos-engagements-net-zero>

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE ET FICHES DÉCRIVANT LES PRESTATIONS

- [FMCCAOERP \(v02/2022\)](#)
- [CGSF-BVC \(v10-2020\)](#)
-